

**Liste des modifications apportées par la version 14
du guide des examens biologiques : PREA TOUS M FI 005**

Paragraphe(s) concerné(s)	Description de la(des) modification(s)
5.4	<p><u>Laboratoires sous-traitants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du lien vers le guide des examens de l'EFS
6	<p><u>Information pour les patients et utilisateurs des prestations du laboratoire</u></p> <p>Au § 6.2 : la phrase « <i>La liste exhaustive des examens couverts par l'accréditation est disponible auprès du laboratoire.</i> » est supprimée et remplacée par « <i>La portée d'accréditation détaillée (liste des examens accrédités) est disponible sur le site du Cofrac.</i> »</p> <p>Actualisation du tableau 1 avec la nouvelle liste validée en CME : « Liste des examens médicaux réputés urgents validée après avis de la CME du CH de Montceau du 16/06/2022 (Extrait du document MAN TOUS M QU 018 v5) »</p> <p>La modification porte sur le délai pour l'hémoglobine qui est porté à 1 heure.</p> <p>Ajout du § 6.5.5 : Cas particulier du dispositif VIH Test « <i>Ce dispositif permet aux patients assurés sociaux et à leurs ayant-droits de bénéficier d'un test de dépistage du VIH sans rendez-vous, sans ordonnance et sans avance de frais dans tous les laboratoires de biologie médicale.</i> »</p>
8	<p><u>Examens du secteur Hémostase</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation tarifs NABM : <ul style="list-style-type: none"> - TCA/ TCK : B16 (au lieu B20) - TP : B16 (sous AVK)/ B20 en l'absence d'AVK (au lieu de B20) - Fibrinogène : B15 (au lieu B20)
9	<p><u>Examens du secteur Hématologie cellulaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation tarifs NABM <ul style="list-style-type: none"> - NFP : B22 (au lieu B25)

10	<p><u>Examens du secteur Immuno-hématologie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation tarifs NABM - Dépistage RAI : B35 (au lieu B37) • Mise à jour du lien hypertexte vers le manuel de prélèvement du sous-traitant EFS Chalon sur Saône • Consignes et informations spécifiques : ajout du paragraphe : <i>« Pour les transfusions, utiliser la carte d'allogreffé remise au patient lors de sa greffe qui tient compte du nouveau groupe du patient et des qualifications spécifiques à respecter lors d'une transfusion (produit irradié...) Si le patient ne présente pas sa carte d'allogreffé, contacter l'EFS ou le service greffeur. »</i>
12	<p><u>Examens du secteur Bactériologie - Microbiologie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>ECBU</u> : - Délai d'acceptation après prélèvement modifié à 12h au lieu de 24h (REMIC 2018) - Ajout du commentaire : <i>« Le conservateur (acide borique) présent dans les tubes de prélèvement permet la conservation des microorganismes pendant 24h. En revanche, au-delà de 12h, les leucocytes peuvent s'altérer ou se grouper en amas, faussant les résultats de la leucocyturie. Nous vous recommandons donc de prendre en compte, dans la mesure du possible, les horaires des navettes régulières vers le laboratoire de Chalon (12.1.2) pour la réalisation des prélèvements (éviter les prélèvements après le départ de la dernière navette quotidienne.) »</i> • <u>Coprocultures</u> : - Délai d'acceptation après prélèvement modifié à 12h au lieu de 24h (REMIC 2018) • <u>Bactériologie standard sur une expectoration</u> <u>Et bactériologie standard sur une aspiration bronchique</u> - Délai d'acceptation après prélèvement modifié à 2h au lieu de 24h - Ajout du commentaire : <i>« Le recueil doit être acheminé idéalement en moins de 2h au laboratoire pour éviter la prolifération des bactéries de la flore commensale et la diminution de viabilité de Streptococcus pneumoniae. Nous vous recommandons donc de prendre en compte, dans la mesure du possible, les horaires des navettes régulières vers le laboratoire de Chalon (12.1.2), pour la réalisation des prélèvements (éviter les prélèvements après le départ de la dernière navette quotidienne.) »</i> • <u>LBA</u> : La consigne <i>« NB. Le prélèvement doit arriver au laboratoire avant 11h00. »</i> est remplacée par le commentaire : <i>« Le recueil doit être acheminé idéalement en moins de 2h au laboratoire pour éviter la prolifération des bactéries de la flore commensale et la diminution de viabilité de Streptococcus pneumoniae. »</i>

Nous vous recommandons donc de prendre en compte, dans la mesure du possible, les horaires des navettes régulières vers le laboratoire de Chalon ([12.1.2](#)), pour la réalisation des prélèvements (éviter les prélèvements après le départ de la dernière navette quotidienne.) »

- Recherche de mycoplasme sur prélèvement génital : suppression de l'examen de la liste des examens sous-traités au laboratoire du CHWM
- Hémocultures
La consigne « *Remplissage des flacons pédiatriques : 5mL* » est remplacée par « *Remplissage des flacons pédiatriques : volume fonction du poids de l'enfant, s'adresser au laboratoire* »